



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

Soixante-quinzième session

**Troisième Commission**

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Koweït, Libye, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe :**  
**amendement au projet de résolution [A/C.3/75/L.41](#)**

## **Moratoire sur l'application de la peine de mort**

Avant le paragraphe 1 du dispositif, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

*Réaffirme* le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international ;

